DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
VIOLS-LE-FORT
34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire.

Date de la convocation
08/10/2026
Nombre de Conseillers
Exercice 15
Présents 15
Votants 15

Secrétaire de séance :
Nicole RATAJCZAK

Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
DURAND Anne	X		
PARENTINI Laurent	X		
RATAJCZAK Nicole	X		
HOULES Brice	X		
BOUDON Maguelonne	X		
ANDRE Jérémy	X		
PANELLE Aurélie	X		
LEVIEUX Jean-Luc	X		
JONES Sarah	X		
VERZILLI Daniel	X		
BOREL Véronique	X		
DAUFRESNE Tanguy	X		
MARIN Frédérique	X		
THIRIEZ Rodolphe	X		
DION Benjamin	X		

2026051 AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 ;

Vu le projet de pacte de gouvernance élaboré par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et transmis à la commune de [nom de la commune] pour avis ;

Considérant que, conformément à l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre décide l'élaboration d'un pacte de gouvernance, celui-ci est adopté après avis des conseils municipaux des communes membres ;

Considérant que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte pour rendre leur avis ;

Considérant que le projet de pacte de gouvernance a pour objet de préciser les modalités de relations, de dialogue et de coopération entre la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et ses communes membres ;

Considérant que ce pacte constitue un outil permettant de renforcer la concertation entre les communes et l'intercommunalité, de favoriser la circulation de l'information et de préciser les modalités de participation des maires et des communes à la gouvernance intercommunale ;

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20261014-2026051-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Viols-le-Fort
https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/83320

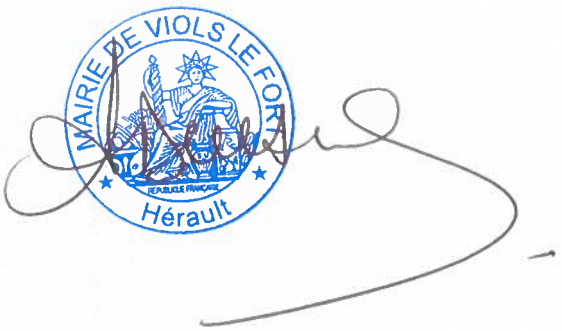
Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du projet de pacte de gouvernance annexé à la présente délibération ;

Son maire entendu,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (Tanguy Daufresne) :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DIT** que le présent avis sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup afin d'être pris en compte dans le cadre de la procédure d'adoption du pacte de gouvernance prévue par l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Viols le Fort, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La Maire,
Anne DURAND



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

La Maire,

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20261014-2026051-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Viols-le-Fort
https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/83320